

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOILHAN
SESSION N°3-2021
DU 12 avril 2021

Présidence de Thierry BONNEFOI.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ARICKX Viviane, BACQUE Françoise, BOURDA Isabelle, COUEILLES Danièle, DARAN Xavier, DAROLLES Jacqueline, LADET Frédéric.

Etaient excusés :

Messieurs DUTECH Francis, ROLLANDIN Éric, SAINT SUPERY Patrick

Secrétaire de séance : Xavier DARAN

Ouverture de la séance : 20 h 35

DELIBERATIONS

Vote des taux 2021

Taxe Foncier Bâti : 37.52% (dont 33.85% report de la part de la taxe foncière perçue antérieurement par le département, venant en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation qui ne sera plus perçue sur les résidences principales)

Taxe Foncier Non Bâti : 30.69%

Il est à noter que le taux global d'imposition n'augmente pas en 2021

Adopté à l'unanimité

Vote du budget primitif 2021

Comme les années précédentes, le budget sera examiné par chapitre de manière à donner de la latitude aux opérations courantes limitant ainsi les décisions modificatives qui pourraient ralentir le process de mise en œuvre d'opérations.

Au niveau du fonctionnement, il est proposé de provisionner 30 000€ afin de sursoir aux dépenses en termes d'aménagement incendie qui pourraient survenir. De même il est convenu de reconduire la ligne concernant les subventions aux associations au regard des demandes non parvenues à ce jour et qui pourraient être formulées. La prévision de dépense de fonctionnement passera de 275 758€ en 2020 à 304 243 € en 2021 dans le même temps la recette de fonctionnement augmente.

En intégrant le report de l'année 2020, le fonctionnement va permettre d'envisager sereinement la mise en œuvre des projets envisagés en 2021.

Au niveau investissement, le versement de la dotation d'état pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes a été effectué.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Accessibilité PMR et piétonnier :

À la suite de l'étude du cabinet ADSO et à la consultation des entreprises, les travaux seront confiés à l'entreprise Lopez à Polastron. L'entreprise sera interrogée quant aux échéances de réalisation.

Randonnées itinérance douce :

Une commission est chargée d'étudier les chemins et sentiers de randonnées comme voies piétonnières. Le Pays d'Accueil Portes de Gascogne viendra en appui à ce projet. La réflexion portera sur les itinéraires et les travaux potentiels. Le projet devra également intégrer le positionnement des riverains de manière à s'inscrire dans une harmonie communale durable.

Hangar communal :

Au regard du projet de salle des fêtes et de l'aménagement de ses abords le hangar communal sera repositionné. Le terrain communal surplombant le groupe scolaire a été identifié. Une réflexion doit être menée afin que ce repositionnement permette d'apporter des améliorations substantielles. A titre d'exemple, il peut être envisagé de profiter de ce réaménagement pour créer en extérieur une aire de lavage, une aire de camping-car et en intérieur un espace bureau, prise de repas et un aménagement sanitaire.

Informations diverses

Les communes ont été destinataires d'une information concernant la demande de modification des statuts du SEBCS (Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save) auprès de la Communauté des Communes du Savès qui seule a compétence.

La chiropraticienne a exprimé le souhait de partager son cabinet avec une sophrologue. Au niveau du local, quelques aménagements mineurs et travaux de rénovation sont envisagés.

Au regard des conditions sanitaires, la journée communale est mise en attente.

Fleurissement du village : les commandes sont effectuées en vue d'une implantation dans les vasques à la mi-mai.

Elections départementales et régionales : bien que la demande ait été précipitée, le conseil municipal a répondu favorablement pour leur organisation dans la 2^{ème} quinzaine de juin et pourra évoluer en fonction des contraintes pandémiques.

Le transfert de compétences « organisation des mobilités » ne s'impose pas et ne ferait que rajouter une charge financière.

Licence IV : ce type de licence est désormais gratuit mais assujéti à une formation conséquente pour la personne responsable. **L'information a été donnée aux association. Un retour est attendu.**

Fin de séance : 00h 05